



21 novembre 2017 : Colloque
Une école inclusive, aussi pour les élèves
avec une déficience intellectuelle ?

Journée organisée par la Ligue des Droits de l'Enfant et la Plate-forme pour l'accueil de l'enfant malade ou handicapé à l'école en collaboration avec le Centre d'Etude et de Formation pour l'Education Spécialisée et Inclusive – Université Libre de Bruxelles

On estime que 1 à 2% de la population générale est concernée par la déficience intellectuelle (Inserm, 2017) . Dans notre enseignement, la toute grande majorité des élèves pour lesquels un diagnostic de déficience intellectuelle a été émis (à noter que ce diagnostic est souvent réalisé sur la seule base d'un QI) sont scolarisés dans l'enseignement spécialisé de type 1 ou 2. Les données statistiques de 2016 révèlent ainsi qu'au niveau maternel, 33% des élèves sont dans le type 2 ; au niveau primaire, 25% des élèves fréquentent le type 1 et 14% le type 2 ; au niveau secondaire, 52% des élèves relèvent du type 1 et 20% du type 2. Les élèves présentant une déficience légère sont à peine 7% à bénéficier d'un enseignement spécialisé intégré. Quant aux élèves relevant du type 2, ils sont moins de 1% à fréquenter un enseignement ordinaire.

Alors que l'on réfléchit à comment faire évoluer l'école vers une école inclusive, ces enfants avec déficience intellectuelle semblent être oubliés des initiatives prises en la matière. D'aucuns estiment que leur place ne peut être dans un enseignement ordinaire primaire ou secondaire qui a des exigences trop élevées et dont les programmes et l'organisation ne permettraient pas une individualisation des parcours scolaires. Dès lors, il paraît « naturel » que ces élèves soient systématiquement orientés vers l'enseignement spécialisé. Pour les élèves présentant une déficience légère, on argue du fait que le projet pédagogique de l'enseignement spécialisé de type 1 est clair : il s'agit de mener les élèves vers une formation professionnelle qualifiante, leur permettant à l'âge adulte, de tenter leur chance dans le monde du travail ouvert. Il n'existe malheureusement aucune évaluation d'ensemble de l'effectivité de ce projet pédagogique. L'accès, à l'âge adulte, à une vie socio-professionnelle ne semble pas aussi évidente qu'on pourrait le croire. Par ailleurs, la littérature scientifique s'accorde sur le fait que des parcours en enseignement ordinaire augmente de beaucoup les possibilités d'une insertion socio-professionnelle. Par ailleurs, des parents, soutenus par des



professionnels et s'appuyant sur des expériences étrangères ainsi que sur l'expérience actuelle de leur enfant, souhaitent que les élèves fréquentant le type 2 d'enseignement puissent bénéficier aussi d'une classe et d'une école inclusives,

Poursuivant notre mission de réflexion et de propositions concrètes pour favoriser la meilleure intégration possible des tous les élèves dans l'enseignement ordinaire, tel que le demande la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées, nous souhaitons cette année aborder, sans tabou, la question de la place des élèves avec déficience intellectuelle parmi leurs pairs typiques

Ce Forum se veut un moment d'échanges autour de quatre grandes thématiques, débattues par un panel d'acteurs en collaboration avec les participants et devant déboucher sur des propositions concrètes à soumettre aux divers responsables et ce, au moment où le Pacte d'Excellence se met peu à peu en place et veut promouvoir une école ouverte à la différence.

Colloque *Une école inclusive, aussi pour les élèves avec une déficience intellectuelle ?*

Quand ?

Le mardi 21 novembre 2017

Où ?

A l'ULB, Auditoire E. Dupréel, Avenue Jeanne, 44 - 1^{er} étage à 1050 Bruxelles

Date limite d'inscriptions 15 novembre 2017,

Inscriptions auprès du Cefes :

par mail : secretariat@cefes.be

ou par téléphone 02/650 32 81

Participation aux frais ?

30 €, lunch compris.

20 € pour les étudiants.

à verser sur le compte BE76 9795 8553 0195 de la Ligue des Droits de l'Enfant

avec mention « colloque 21 novembre 2017

+ Nom.s et prénom.s du/des participant.e.s

Formation reconnue pour les enseignants par l'IFC.

Le personnel de l'enseignement et des CPMS peut s'inscrire via l'IFC (code 109101703/28276)



Programme

L'accueil sera ouvert à partir de 8h30

9h00 Présentation de la journée par Jean-Pierre Coenen, président de la Ligue des Droits de l'Enfant

9h15 *Les données de la littérature scientifique en matière d'intégration des élèves avec déficience intellectuelle en milieu ordinaire* Prof. ém. Jean-Jacques Detraux, ULB et ULg

9h30 Table ronde 1 – « *Apprentissages et déficiences intellectuelles : quels défis pour les élèves dans notre enseignement ?* »

Animatrice Isabelle Montulet, orthopédagogue, coordinatrice formation en orthopédagogie, Helmo, Liège

Argumentaire : L'école doit promouvoir une éducation la plus épanouissante pour chaque enfant. Il s'agit donc de concevoir des projets ambitieux d'apprentissage. Pour ce faire, il s'agit de mettre en exergue les potentialités de l'élève plutôt que ses déficits. Par ailleurs il s'agit de mettre en place des approches différenciées permettant à un élève avec déficience intellectuelle de progresser à son rythme. Il s'agit d'individualiser le parcours tout en visant des acquis cognitifs qui seront nécessaires pour aller vers une autodétermination à l'âge adulte. Pourquoi et comment réaliser de tels parcours dans l'enseignement ordinaire ? Quels sont les obstacles qui paraissent insurmontables ? De quels moyens devons-nous disposer pour favoriser les apprentissages avec les autres élèves ? Que faut-il renforcer dans la formation des enseignants ?

10h30 Pause

11h00 Table ronde 2 – « *Comment organiser la classe et l'école pour répondre aux besoins d'apprentissage des élèves avec déficience intellectuelle ?* »

Animateur : Dominique Paquot, directeur école Singelijn

Argumentaire : évoluer vers une école inclusive suppose que toutes les composantes de la communauté soient impliquées. Il ne s'agit plus de se centrer sur un élève mais bien sur l'ensemble du fonctionnement de la classe et de l'école. Il nous faut penser en termes de communauté de pratiques, impliquant professionnels, élèves et parents. Les adaptations mises en place doivent bénéficier à tous les élèves. Les pratiques pédagogiques doivent-elles être réellement « spécialisées » et si oui, en quoi ? Pour les élèves avec déficience intellectuelle, faut-il concevoir des classes intégrées plutôt qu'un accueil individualisé ? Quels apports de méthodes éprouvées sur le plan scientifique tels l'apprentissage coopératif, le tutorat ou encore l'utilisation de l'informatique ?



12h00 Présentation de situations exemplatives montrant des aspects positifs mais aussi les difficultés rencontrées et discussion avec les participants

13h00 Lunch

14h00 Table ronde 3 – « *L'enfant avec déficience intellectuelle parmi les élèves de la classe : comment aménager les interactions dans et en dehors du groupe classe ?* »

Animateur : Yves Robaey, directeur président de la HE2B

Argumentaire : L'école est un lieu d'apprentissages sur le plan socio-émotionnel. Pour l'enfant avec une déficience intellectuelle, il est essentiel qu'il puisse apprendre à interagir avec ses pairs et avec les adultes afin de progressivement intégrer les comportements adaptés à la vie en société. Il lui faut aussi apprendre à prendre confiance en soi, découvrant ses potentialités et osant s'affirmer. Comment peut-on gérer les interactions entre pairs, avec et sans déficience ? Comment garantir la pleine participation de l'élève avec déficience intellectuelle à toutes les activités tant dans la classe que dans les périodes de récréation ou de repas ? Quel rôle l'école peut-elle jouer pour contribuer à renforcer la participation des enfants avec déficience intellectuelle dans les activités extrascolaires (sportives, culturelles, artistiques,..)?

15h00 Table ronde 4 - « *Les divers partenaires : parents, enseignants, direction, CPMS, intervenants externes, autour d'un projet individualisé d'accueil* »

Animateur : Prof ém. Gh. Magerotte, Université de Mons

Argumentaire : Dans une démarche d'accueil d'un enfant à besoins spécifiques, il ne s'agit plus de se centrer sur l'enfant comme « objet d'un traitement » mais bien sur le projet individualisé que nous concevons pour et avec lui. Plusieurs acteurs sont concernés : parents, enseignants, direction(s), membres de CPMS, enseignant de soutien, thérapeute, ... et élève lui-même. Ce qui relie ces divers acteurs est le projet, sans cesse réévalué et remodelé, traçant un fil conducteur pour la scolarité de l'enfant.

Ce projet doit être cohérent tant à un moment donné (approche synchronique amenant tout un chacun à connaître son rôle et ses responsabilités propres, en coordonnant son action avec celles des autres) qu'à travers le temps (approche diachronique amenant à une vision à moyen voire à long terme et coordonnant les interventions via une planification explicite). Quels sont les outils au service d'une telle recherche de cohérence ? Comment promouvoir une communication permanente entre les acteurs concernés ? Quel(s) rôles peut assumer un enseignant de soutien ou d'autres personnes ?

16h00 *Synthèse des propositions* Prof ém. J.-J. Detraux.

16h15 Sous réserve : Réactions du Cabinet de l'Enseignement aux propositions faites.

16h45 Clôture par JP Coenen, président de la LDE : quelles perspectives ?